L'essentiel du risque routier professionnel

26 879 600
personnes actives concernées

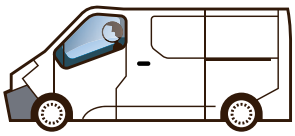


38%* des accidents corporels de la route sont liés au travail

Les chiffres-clés

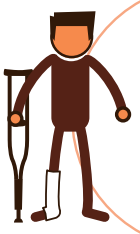
53 616 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

14 040
victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)





39 576
victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



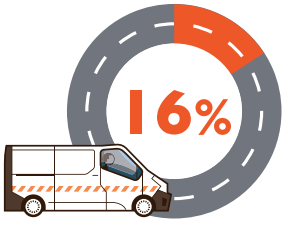
10% des accidents du travail ou de trajet

40% des accidents du travail ou de trajet mortels

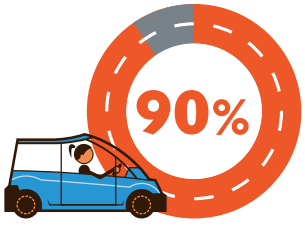
480* personnes tuées



dont
346 accidents de trajet
134 accidents de mission



16% des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission



90% des accidents de trajet ont lieu **sur la route** ! (autres causes : chutes, malaise ...)

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves

* Sources : données 2017 agrégées du régime général (Cnam), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et données 2017 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Des conséquences graves



4,1 millions de journées d'arrêt de travail chaque année >>> Soit l'équivalent de plus de **16 000** salariés qui seraient arrêtés toute une année !



En moyenne, c'est **77 jours d'arrêt** pour une victime d'un accident de la route en lien avec le travail >>> soit **10 jours de plus** que pour les autres victimes d'accidents du travail

Les accidents routiers professionnels peuvent avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et aussi très pénalisantes pour l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !

i Le risque routier fait aussi partie des sujets que doit aborder le comité social et économique (CSE).

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière



Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés : pourquoi ? quand ? comment ?

Les axes de management

Organiser les déplacements

adapter l'organisation du travail, prévoir le temps nécessaire, définir le mode de transport le plus adapté

Bien choisir et entretenir les véhicules

adapter le véhicule au travail à réaliser, l'aménager pour le transport de charges et d'outils

Organiser les communications

privilégier les communications hors temps de conduite et proscrire l'utilisation du téléphone au volant

Former tous les acteurs de l'entreprise

(chefs d'entreprise, managers, membres du CSE, responsables du parc automobile, salariés) aux bonnes pratiques de prévention du risque routier

Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements

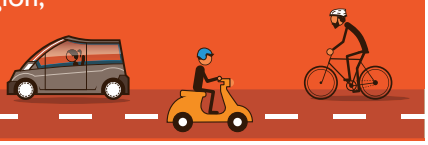
pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

Plus de 1 400 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour en savoir plus, contactez

- la Direccte de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
L'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS
Santé publique France
SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.
ONISR
msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore
IFSTTAR